



Credit bancaire non regler et relance de credirec

Par **ab2c**, le **28/09/2013** à **11:05**

[fluo]Bonjour[/fluo] j'avais un prêt au crédit lyonnais que j'ai remboursé en partie et je me suis arrêté de payer. La dernière relance date de juin 2009 puis plus rien. Or en février 2013 je viens de recevoir un courrier de E O S CREDIREC qui me demande de régler cette somme en chèque soit 12 chèques qui mettront à la date que je leur ai dit. Soit disant que cette pratique n'est pas légale et en plus j'ai vu sur un magazine que les dettes de crédit après 2 ans sont prescrites surtout que depuis 2009 je n'ai pas de lettre de relance et maintenant Credirec n'ose pas de me menacer au téléphone. Pouvez-vous me répondre. Avec tous mes remerciements

Par **Marion3**, le **28/09/2013** à **17:47**

Bonjour,
S'il n'y a pas eu de jugement, votre dette est forclose.
Ne répondez pas à CREDIREC, changez de numéro de téléphone et inscrivez-vous sur liste rouge (c'est gratuit) si nécessaire.
Si CREDIREC insiste, demandez leur (oralement) copie du titre exécutoire (qu'ils n'ont certainement pas) et n'hésitez pas à les menacer de déposer une plainte à leur encontre pour harcèlement.
Cdt